



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Présents :	Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Dany PETRIS MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Raoul FLOREZ, Martin STAUB
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022**
2. **Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter - exercice 2023**
3. **Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale – exercice 2023**
4. **Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale – exercice 2023**
5. **Proposition du Maire d'ouvrir un crédit de CHF 35'800.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements**
6. **Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2023 aux Maires et Adjointes et Conseillers municipaux**
7. **Projet lumières dans le village**
8. **Communications de l'exécutif**
9. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

N. Hafner, p.4, 1^{ère} ligne : « **Le Maire rappelle...** ». Puis **p.7 point 3 :** changer les dates prévues par les **22 et 23 novembre** dans les § 1 et 6. Enfin, **Le Président** propose d'ajouter une intervention qui n'a pas été signalée en début de **page 8 :** « **...Le Président indique que compte tenu du peu de places de stationnement à louer à Soral, il serait souhaitable d'éviter de supprimer les places de stationnement actuelles, avant de pouvoir proposer aux habitants des solutions de remplacement, parkings souterrains ou autres.** »

M.-A. Dougoud, p.4-5, passage sur « La Fermette : « ajouter que « **pour elle aussi, elle souhaite que la subvention soit maintenue** ». Puis, **point 5, son intervention, 2^e § :** « **...son poste de présidente à la commission...** »

L. Weiss signale 2 coquilles : **page 3, prestations services de tiers :** «... souhaité par les maîtresses. Puis, **page 9, fin 1^{er} § :** « **...M. Staub répond avoir fait changer le...** »

S. Battiaz, p.7, dernière ligne : « **...en matière, sur les routes non concernées par l'ordonnance sur le bruit** ».

Avec ces corrections, le PV est approuvé à l'unanimité, moins 1 voix.

2. Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2023

Le Président lit la délibération corrigée sur 2 points mineurs et passe au vote de celle-ci.

La délibération No 11 / 2022 relative au budget est approuvée à l'unanimité.

3. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale – exercice 2023

Le Président lit la délibération et passe au vote.

La délibération No 12 /2022 est approuvée à l'unanimité.

4. Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale – exercice 2023

Le Président lit la délibération et passe au vote.

La délibération No 13 / 2022 est approuvée à l'unanimité.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

- 5. Proposition du Maire d'ouvrir un crédit de CHF 35'800.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements**

Le Président lit le DECIDE et passe au vote.

La délibération No 14 /2022 relative au FIDU est approuvée à l'unanimité.

- 6. Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2023 aux Maires et Adjointes et Conseillers municipaux**

Le Président lit la délibération et passe au vote.

M. Fabjan demande si les montants ont été augmentés ou sont restés les mêmes ? **P. Revillet** explique qu'une proposition d'augmentation de l'exécutif a été faite lors de la dernière séance. *Cf. PV du 17 octobre 2022.*

S. Battiaz relève qu'avec l'agrandissement de Soral, les tâches se complexifient et demandent plus de temps. Auparavant, ces rémunérations étaient considérées comme des indemnités, mais avec le changement de la loi sur l'ACG, une modification des montants est demandée et sa question est de savoir si un cahier des charges l'accompagne et quel contrôle du travail effectué est fait ?

P. Revillet explique que jusqu'à aujourd'hui, les rémunérations de l'exécutif correspondaient au minimum préconisé par l'ACG. A la prochaine législature, il y aura un Conseil administratif tournant et l'idée d'augmenter les indemnités du Maire et des adjointes intervient pour « lisser » la hausse en vue de la prochaine législature. Il ajoute qu'il est considéré aujourd'hui que le taux d'occupation d'un c.a. pour une commune moyenne correspond à un 25-30% de son temps.

S. Battiaz repose la question du cahier des charges et il est répondu qu'il n'y en a pas. **C. Fontaine** ajoute aussi qu'à la prochaine législature, il n'y aura plus de différence entre les 3 c.a. au niveau responsabilités.

M.-A. Dougoud demande si avec la nouvelle législature, les adjointes seront augmentés à 3'500.- ? **P. Revillet** répond que les 3 auront le même montant, mais qu'il n'est pas encore fixé, il pourrait donc être supérieur.

C. Fontaine souligne que la charge de travail sera également augmentée avec un transfert de charges de la Ville et du Canton sur les c.a. A cela, il faut ajouter la difficulté de trouver

des gens motivés à faire partie d'un exécutif, en plus de leur travail. Pour elle, le but est à terme d'en faire un métier dont on puisse vivre.

L. Weiss ajoute que pour elle, les 30% de temps de travail mentionnés vont atteindre 50% et c'est cela l'objectif. Par ailleurs, des tranches de rémunération seront prévues, selon le nombre d'habitants.

M.-A. Dougoud demande si les communes de la Champagne se situent au même niveau que Soral et **P. Revillet** répond oui, sauf 2. **S. Battiaz** insiste qu'avec une professionnalisation des c.a. un cahier des charges devrait être prévu. **C. Fontaine** le renvoie à l'ACG pour savoir si un tel document existe.

W. Ruckstuhl espère que cette professionnalisation de la politique ne va pas amener à une coupure du lien avec la population, comme en France. Il espère que les élus continueront à penser à leur ville, région, etc... plutôt qu'à l'argent.

J.-M. Dunand rappelle que l'augmentation a aussi été expliquée par le fait que la charge s'était notablement accrue avec tous les projets en cours et l'augmentation du temps de travail, **C. Fontaine** ajoute et qu'il a aussi été proposé d'augmenter les jetons de présence.

B. Fontaine explique qu'être élu, c'est aussi devoir réduire son temps de travail personnel et donc de voir son salaire réduit. Un juste équilibre reste à trouver et **L. Weiss** confirme qu'il est difficile d'assurer d'autres mandats lorsque l'on est élu à un exécutif.

Le Président propose de passer au vote.

La délibération No 15 / 2022 relative aux indemnités est acceptée à l'unanimité.

7. Projet lumières dans le village

M. Fabjan propose de résumer les dernières démarches et l'état des dernières réflexions du groupe de travail formé par C. Fontaine, M.-A Dougoud, B. Fontaine, S. Battiaz et elle-même. Une demande des communes genevoises est depuis intervenue pour demander de mieux gérer l'éclairage nocturne dans un souci économique, mais aussi de préservation de la faune locale.

Au niveau de la commune, elle rappelle que le précédent CM avait déjà travaillé sur le sujet et le groupe a repris leurs travaux tout en menant une réflexion approfondie. Les constats suivants ont été faits : tout d'abord, distinguer les routes communales des routes cantonales pour ce qui devra être fait. Concernant les routes cantonales existe un projet « Optimalux » qui nous a été présenté dans sa phase initiale avec pour commencer la

volonté d'éteindre 7 grands axes du canton et dès mai 2023, d'éteindre progressivement toutes les autres routes cantonales. Une réflexion continue sur les zones stratégiques (passages cloutés ou autres endroits) avec un objectif de tout éteindre en juin 2023. A partir de là, une réflexion avec les communes interviendra pour identifier les points névralgiques. Pour 6 communes tests, cette analyse est déjà en cours, dont Bernex qui organise ce mercredi une marche nocturne et jeudi un atelier pour échanger avec la population sur ce qui devrait être défini comme zones d'exception.

<https://www.ge.ch/document/29932/telecharger>

Puis, nous avons été informés que les passages cloutés du village ne sont pas aux normes, ils seront donc aussi éteints. **C. Fontaine** ajoute que si un accident devait survenir lors de l'extinction de ces passages, il n'y aurait pas plus de risque juridique que s'il avait lieu maintenant.

Les routes communales, à savoir pour Soral celles situées autour de l'école, la route du Creux-de-Boisset, les Chavannes et le Faubourg, sont celles sur lesquelles nous pouvons intervenir. Les SIG ont proposé 2 solutions, soit changer tous les lampadaires pour les remplacer par des lampadaires connectés gérables à distance par eux et réglables individuellement (coût environ 60'000.-), soit éteindre sur une plage horaire définie, à savoir de 1H à 5H sur tous les secteurs et tous les jours (coût 2'000.-). De plus, des autocollants réfléchissants pourront être apposés dans les endroits stratégiques. Cette mesure est réversible.

Au vu des projets « Au cœur du village » et ceux de la sécurité, il a été conclu qu'il était prématuré de choisir des emplacements et que ceci pourrait être fait dans un 2^e temps. La 2^e solution a donc été choisie et c'est celle-ci qui est proposée au CM. Il faut encore préciser que les 3 boîtiers concernés ne pourront pas être éteints partiellement, c'est tout ou rien.

Si cette mesure est validée, les SIG vont donner un délai de réalisation d'environ 2-3 semaines ce qui permettra de faire un tout-ménage à la population pour l'informer.

Le Président demande si une estimation des économies possibles a été faite et **C. Fontaine** répond que c'est anecdotique. Elle rappelle aussi que l'étape de 1H-5H servira aussi à adapter les comportements en plus d'être exemplaire.

L. Thévenoz relève qu'il y a déjà des villages éteints en France et que la population a déjà pris l'habitude de sortir avec une lampe de poche et des habits réfléchissants.

B. Fontaine estime raisonnable une extinction de 1H à 5H en termes d'investissements et de résultats, et souligne l'économie d'énergie, même si peu importante, ainsi que la préservation de la biodiversité nocturne.

M. Fabjan souligne l'aspect modification des comportements quasi inéluctable avec les changements prévus sur la partie cantonale et donc d'encourager les gens à porter des badges réfléchissants, de se munir de lampes de poche ou de lampes frontales.

M.-A. Dougoud ajoute que Soral va faire la démarche d'éteindre les lampadaires communaux, mais d'autres routes resteront allumées jusqu'à l'intervention du canton.

Le Président propose alors de passer au vote sur l'envoi du courriel aux SIG avec signature du devis d'~2'000.- pour une extinction des lumières entre 1H et 5H.

Le CM vote en faveur de cet envoi par 10 voix Pour et 1 Contre.

M. Fabjan précise encore qu'un des boîtiers SIG ne régit qu'une lampe, celle au-dessus de la porte de l'entrée de l'école. Il a été proposé par les SIG de redonner à la commune la gestion de celle-ci ce qui a été accepté.

8. Communications de l'exécutif

L. Weiss revient sur le problème des routes et du trafic transfrontalier pour dire que les derniers comptages de septembre 2022 ont été jugés très décevants avec une réduction de 34% de la circulation vs les 50% escomptés. Elle va donc en profiter pour demander une prolongation afin que le canton continue à réfléchir sur cette problématique.

D. Pétris demande si la minuterie d'attente a été réduite comme évoqué auparavant et **L. Weiss** confirme. Cependant, il a été reporté que les voitures arrivent maintenant « par paquets » et à toute vitesse.

B. Fontaine suggère de demander des comptages en début d'année prochaine, avec la fin du télétravail.

D. Pétris confirme que les vitesses sont trop élevées et que les vagues qui se succèdent sont dangereuses. **L. Weiss** en fera la remarque à la prochaine réunion, mais connaît déjà la réponse, à savoir de faire venir le radar.

M.-A. Dougoud rappelle que les radars pédagogiques ont aussi un certain effet, faut-il alors l'installer plus souvent, voire en acheter un 2^e? **Le Président** ajoute qu'il faudrait aussi le charger régulièrement et le déplacer plus souvent. Il rappelle que les données récoltées pourront aussi nous aider en soutenant nos demandes.

M. Fabjan remarque qu'il ne reste plus beaucoup de panneaux en bois faits par les enfants et elle pense qu'ils ont aussi un effet sur les gens.

Le Président propose que la commission sociale y réfléchisse et relance ce projet.

L. Weiss explique qu'il y a 2 problèmes et elle juge que le nombre de voitures à Soral est beaucoup plus important que le problème de la vitesse.

M.-A. Dougoud demande que la commission des routes étudie l'opportunité d'un 2^e radar, fixe ou pédagogique, alimenté par un panneau solaire.

C. Fontaine n'a pas de communication, mais **P. Revillet** souhaite demander à **R. Dunand** ce qui a été prévu pour le chemin du Loup ? Réponse : installation de panneaux et de 2 vaukans ce jeudi.

9. Propositions et questions individuelles

L. Thévenoz demande si le sapin de Noël de cette année sera éclairé et **C. Fontaine** répond par l'affirmative, mais pas de 1H à 5H.

D. Pétris informe qu'une collecte pour l'Ukraine est prévue les 5-6-7-8 décembre à la Taverne pour de la nourriture et des vêtements chauds. Elle demandera aussi à Laconnex s'ils sont d'accord de participer.

M. Battiaz demande qu'en est-il des 2 panneaux indiquant la rentrée scolaire à l'entrée du village ? il est répondu qu'ils ont été supprimés.

M.-A. Dougoud informe avoir été à l'AG de l'APESL qui a présenté toutes ses activités. Elle est toujours très active pour les enfants et constate que cette association marche bien, a de nombreux membres et que son comité est bien actif. Prochaines participations pour le village prévues le 20 novembre avec une journée Troc et cinéma, puis l'Escalade des enfants le 9 décembre. Elle signale que des rencontres continuent entre les Cui-Cuis, les enseignants de Soral et Laconnex, l'APESL, et le directeur, pour des discussions permettant de traiter des problèmes de manière plus efficiente.

Une AG des Cui-Cuis s'est également tenue la semaine dernière, merci à L. Weiss qui était présente.

Pour terminer, elle revient sur les nombreux retours extrêmement positifs relatifs à l'accompagnant à vélo et pour la commune d'avoir organisé cela. Merci aussi à **P. Revillet** qui demande de faire savoir si vous songez à prolonger avec celui-ci.

Une prolongation jusqu'en juin, fin de l'année scolaire, sera demandée. **Accepté par l'exécutif.**

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

R. Dunand demande si un planning pour l'occupation des salles de la Mairie est prévu avec mise à disposition d'un jeu de clés ? **P. Revillet** pense que c'est à voir avec **le Maire**.

S. Brun-Battiaz informe que le 26 novembre, ce sera le marché de Noël avec 25 artisans inscrits, de 10 à 17H. Une communication a été envoyée à tous.

M. Fabjan présente le projet « hérisson » à la suite d'une invitation de la commune par le Bureau de l'atelier Nature et paysage et le DETA pour une présentation de celui-ci. Il s'agit de faire connaître les corridors biologiques qui vont du Salève au Jura et la proposition est faite de marquer ces sentiers par des hérissons en plastique recyclé montés sur des socles en béton.

Question : seriez-vous d'accord d'avoir un hérisson sur Soral pour marquer ce sentier et si oui, où ? **Un accord de principe est donné et une validation du lieu devra être faite en commission.**

Le Président rappelle les dates suivantes :

- 13.11. Revue
- 20.11. Ciné Familles
- 26.11. Marché de Noël
- 05.12. Prochain CM

La séance est levée à 20H.